

LES 95 THÈSES SOCIALES DE LA FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE

En octobre 1517, le moine Martin Luther rendait publiques ses 95 thèses. Ce geste donnait le coup d'envoi de la Réforme protestante. Cinq cent ans plus tard, en référence à ce geste symbolique, la Fédération de l'Entraide Protestante propose 95 thèses sociales, ancrées dans leur époque comme l'étaient celle de Luther, poursuivant ainsi en 2017 le projet réformateur.

PREAMBULE

Une ère de transition

La vision du monde à l'époque de Luther était très différente de celle qui s'impose aujourd'hui. La modernité des sciences et des techniques offrait une vision renouvelée du monde, annonçant une ère nouvelle où les ressources de la planète paraissaient inépuisables. Les débats théologiques étaient violents, ceux qui ne se pliaient pas à l'autorité papale risquaient leurs vies. Luther affirmait sa conception du paradis : celui-ci ne s'achète pas. Aujourd'hui l'humanité constate que notre monde est limité, que de nombreuses ressources ne sont pas renouvelables et que l'environnement est en péril. Ce renversement de perspective, s'il n'est pas maîtrisé, peut annoncer des décennies de violences, comme il y a 500 ans.

Nommer les causes de souffrance

La mise en lumière des causes des souffrances s'avère indispensable, pour déconstruire les représentations, admettre la complexité, intégrer la diversité et donner la parole à tous les acteurs. L'avis des experts doit être considéré comme une ressource et non comme une certitude et elle doit s'appuyer sur des faits vérifiables et non sur des mirages ou sur la recherche de boucs émissaires.

Agir de façon concrète, pour la justice

La participation à l'amélioration du monde passe ainsi par des actions concrètes, notamment d'entraide. Cet engagement est le fruit de la mobilisation des femmes et des hommes qui agissent contre les injustices, les violences et les dommages à la planète qui défigurent le monde. Enfin, améliorer le monde peut et doit se faire dans un esprit de réforme et non de rupture.

La force de la parole

Ces actions entreprises sont fondées sur la force libératrice de la parole. Ce que les idéologies dominantes présentent comme une fatalité n'en est pas une : la parole permet la liberté de conscience et d'initiatives. Elle favorise l'expression de la différence et de l'altérité, construit l'échange démocratique. Ne pas permettre la parole est une atteinte à la dignité humaine, en contradiction avec la Déclaration universelle des droits de l'homme et en opposition avec l'Évangile.

L'homme, animal social

Privé de parole, l'humain se trouve privé de liberté de discernement et ce au profit des forces marchandes. Il est surtout considéré sous l'angle de l'individu/consommateur isolé, enjoint de se construire seul, de décider seul, de réussir seul. Quelle place pour l'intérêt collectif et le bien commun ?

Une seule planète, un destin collectif

Perspective finale contenue en filigrane dans un projet politique et social où l'absence d'altérité et de débat favorise les excès, l'ultralibéralisme produit la concentration des richesses et des ressources entre les mains d'une minorité. Elle génère l'exclusion, la pauvreté, les inégalités, l'oppression, l'utilisation des ressources de la planète au delà de ce que celle-ci peut régénérer chaque année. Cette perspective est une menace pour notre survie.

Forts de ces constats, la Fédération de l'Entraide Protestante présente ses 95 thèses sociales pour 2017 et au-delà.

PRINCIPES D'ACTION

1. Ecouter, comprendre, s'engager, militer, tels sont les principes qui régissent nos actions.
2. Donner la parole aux plus vulnérables, aux plus faibles, aux victimes de toute injustice
3. Valoriser et faire connaître le travail de tous ceux qui partagent ces objectifs et s'y consacrent.
Rappeler que le principe de cet engagement est basé sur la lutte contre les injustices et les inégalités et ne vient pas alimenter un projet de puissance ou de pouvoir.
4. Favoriser les initiatives innovantes, en particulier dans le secteur social et médico-social.
5. Soutenir et croiser l'action des acteurs engagés dans l'action sociale, qu'ils soient bénévoles, salariés, issus du monde associatif comme de l'entreprise, des organisations non gouvernementales, des Eglises ou des autres lieux de la société civile. Encourager cet engagement dans un esprit interreligieux et œcuménique.
6. Reconnaître également les limites résultant des contraintes budgétaires et envisager une coopération dans la durée avec les financeurs. Raisonner en termes de réponses adaptées aux besoins. insister sur l'importance de la formation.
7. Reconnaître la nécessité d'une bonne gestion des moyens et en conséquence accepter d'évaluer et de mesurer l'efficacité des actions.
8. Intégrer une démarche éthique et la promouvoir auprès de tous les acteurs du secteur social, par le biais de la création de comités, de cercles de réflexion, de colloques et autres lieux de débats.
9. Déclarer et assumer notre attachement à l'Evangile, et proclamer le partage et l'espérance.

COMBATTRE L'EXCLUSION ET REDUIRE LES INEGALITES

10. L'exclusion doit rester un motif de scandale et d'indignation, nous refusons de nous résigner et de baisser les bras. « Il est inacceptable qu'un être humain ne puisse manger à sa faim, reposer sa tête en un lieu sûr et ne soit considéré comme membre à part entière du corps social »¹.

¹ Extrait de la charte de la FEP

11. Le repérage et la prévention des risques d'exclusion des personnes fragiles passe notamment par la formation des professionnels et des bénévoles aidants, afin de leur apprendre à percevoir les signaux faibles de ce qui n'est pas exprimé, la demande latente cachée sous une demande de secours immédiat ou de prestation.
12. Trop souvent, les plus fragiles deviennent progressivement invisibles et risquent d'être oubliés et abandonnés. Les « disparus » de la protection sociale ne s'adressent plus aux services sociaux, ne composent plus le 115 pour tenter de trouver un abri pour la nuit, ne se soignent plus... Entre non connaissance, non réception, non demande et non proposition, les situations de non-recours interrogent l'effectivité et la pertinence de l'action publique. Une société inclusive doit faciliter l'accès aux dispositifs et éviter le non-recours.

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

13. Inclure signifie permettre à chacun de faire valoir ses droits, en particulier pour les personnes en situation de handicap.
14. Inclure implique cesser de stigmatiser. Chacun a droit au respect.
15. Inclure implique de lutter contre les inégalités et les discriminations. Il est urgent de combattre les inégalités entre les hommes et les femmes, notamment en matière salariale afin de parvenir enfin à une véritable égalité.
16. Inclure signifie permettre l'insertion sociale et professionnelle à ceux qui sont éloignés du travail pour toutes raisons et accidents de la vie.
17. Inclure implique la prévention des violences faites aux femmes par une éducation précoce des enfants à la non-violence en général et réprimées quand elles se produisent.
18. Inclure implique de ne pas dresser les personnes précaires les unes contre les autres. Chacune a le droit d'être aidée et accompagnée.
19. Inclure implique de penser globalement handicap, pauvreté et exclusion. L'accès pour tous à tous les services de la société doit être garanti, dans le cadre d'une solidarité de toute la nation en faveur des plus vulnérables. Chacun doit en particulier pouvoir bénéficier de logements adaptés à sa situation et à son handicap.
20. Inclure implique de déployer les richesses de chacun en leur permettant de s'exprimer. La pensée politiquement correcte et les choix élitistes doivent laisser la place à l'expression de la différence et au devenir.
21. Inclure implique que l'accès à la formation tout au long de la vie ne soit plus un vœu pieux mais une réalité. La marchandisation de l'instruction et de la formation ainsi que la mise en concurrence systématique ont eu un effet destructeur dans ce secteur et pour les associations d'éducation populaire. La disparition d'acteurs et la perte de compétence entraînent une réduction quantitative et qualitative de l'offre. Nous regrettons la marchandisation de l'instruction et de la formation continue et déplorons ses effets délétères.
22. Inclure implique la mise en place de projets de type « recherche/action » pour trouver des moyens de compenser, à tous les niveaux d'accès, à des stages ou des formations en alternance, l'absence de réseaux relationnels et les stigmatisations liées au quartier d'origine ou au patronyme.
23. Inclure implique toujours une co-construction avec la contribution effective des intéressés, prenant en compte tout leur potentiel.

■ Pour inclure les enfants, les jeunes et les parents

24. La FEP exige l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, dans sa lettre et son esprit.
25. Une action soutenue en faveur des jeunes majeurs et des 18-25 ans doit être mise en place. En effet, cette classe d'âge reste la plus touchée par le chômage et, faute d'un soutien familial, la moins protégée contre la grande précarité. Ainsi, trop de jeunes n'ont pas de perspectives d'avenir et voient leur horizon bouché et sans espoir.
26. Pour les enfants en situation de handicap, favoriser autant que possible la proximité géographique et le lien avec les familles.
27. Les nouvelles formes de familles (monoparentales, recomposées, homoparentales) génèrent une nouvelle politique familiale souvent accompagnée de polémiques et de crispations. Ces évolutions ont de nombreuses conséquences pratiques qui doivent être prises en compte et accompagnées (par exemple le droit pour l'enfant de connaître ses origines, les nouvelles procédures de divorce, l'exercice de l'autorité parentale, la place du nouveau conjoint dans la recomposition des familles, l'accès à la parentalité des couples homosexuels, l'adoption ou la solidarité intergénérationnelle).

■ Pour inclure les personnes âgées

28. Chacun doit pouvoir être appelé à donner sa contribution au lien social. Ainsi, la mémoire de nos aînés, gage de la continuité du lien social, doit être valorisée.
29. L'EHPAD ou le maintien à domicile ne doivent pas être imposés mais proposés, pris en charge et accompagnés par les collectivités locales en participation aux ressources des personnes et de leurs familles.
30. Nous sommes prêts à être force de propositions et mettre en œuvre des organisations permettant aux personnes âgées vivant en zone rurale de pouvoir y rester si elles le souhaitent.
31. Les personnes handicapées vieillissantes doivent disposer de propositions d'accompagnement et d'hébergement adaptées à leur situation. Les adhérents de la FEP et leurs partenaires sont en capacité de présenter des propositions innovantes.
32. La prévention de la dénutrition des personnes âgées qui touche deux millions de personnes en France constitue une importante cause de santé publique. Il faut diffuser et faire appliquer les principes d'une bonne diététique. Ceci implique des actions de formation et des moyens.
33. La fin de vie appartient en dernier ressort aux personnes et à leurs proches. Toute tentative de généralisation en matière d'euthanasie serait dangereuse. Les personnes les plus fragiles ne doivent pas rester seules face à leurs souffrances mais doivent pouvoir bénéficier de soins palliatifs.
34. Le rôle des aidants familiaux est inestimable. Il est essentiel de reconnaître leur rôle, faciliter leur quotidien, leur donner du répit, leur offrir la possibilité de souffler et de prendre des vacances.
35. Les personnes âgées, parce qu'elles sont vulnérables, doivent pouvoir bénéficier, au même titre que les personnes en situation de handicap, d'un même taux de couverture et d'accompagnement.

■ Pour inclure ceux qui n'ont pas de toit

36. Un logement adapté pour chacun, un toit pour tous ! La perte du logement est la première cause et la première conséquence de l'exclusion ; trouver un toit doit constituer la première réponse dans chaque procédure d'intervention sociale.

37. Toutes les études montrent le coût économique, sanitaire et humain de séjours prolongés dans des chambres d'hôtel. Le recours à l'hébergement en hôtel doit devenir exceptionnel et limité à de courtes périodes.
38. Il devient urgent de réformer, dans sa conception même, l'hébergement d'urgence. L'accès à l'hébergement d'urgence est aujourd'hui saturé et les dispositifs existants ne répondent qu'imparfaitement à la demande. En l'absence d'une politique nationale d'hospitalité, une proportion considérable des places d'urgence sert de substitut à un accueil digne des familles ou des personnes isolées issues des migrations internationales. Tout en créant de nouvelles "places d'urgence", il faut aussi pouvoir permettre aux personnes accueillies de pouvoir sortir de cette situation "d'urgence".
39. Nous demandons que les textes réglementaires prévoyant la non-remise à la rue de personnes sans domicile et la fin de la gestion « au thermomètre » soient enfin appliqués.

■ Pour inclure les prisonniers et les sortants de prison

40. Les prisons françaises remplissent une fonction punitive, mais présentent un bilan très médiocre en matière de réinsertion. Nous militons pour un système carcéral s'inspirant de celui mis en place dans l'Europe du Nord et dont les résultats sont à la fois plus respectueux de la dignité des personnes et plus efficaces en termes de réinsertion ou de prévention de la récidive.
41. Le fait de confier au secteur privé la gestion de nouvelles prisons n'est pas la solution car cette mission est du ressort du domaine régalién de l'Etat, dans le cadre de la politique pénale. Nous affirmons que la création de nouvelles places de prisons est inutile et contreproductive. Elle masque l'impérieuse nécessité d'une réforme globale.
42. Il est indispensable de garder l'esprit de l'ordonnance du 2 février 1945, pour distinguer la justice des mineurs de celle des adultes. Ce droit ne doit pas être démantelé. Il fonctionne assez bien en France : aujourd'hui, plus de 80% des jeunes passant devant le juge des enfants ne récidivent jamais.
43. Autant que possible, nous demandons que soit favorisées les alternatives à l'incarcération pour favoriser la réparation aux victimes et l'insertion des délinquants. Le principe d'une justice réparatrice ou restauratrice doit être privilégié par rapport à une dimension exclusivement punitive.
44. La question de l'emprisonnement à perpétuité ne doit pas négliger des perspectives de métamorphose et de conversion.

■ Pour inclure les étrangers, les migrants et les réfugiés

45. Les humains ont de tout temps éprouvé le besoin de circuler, de quitter leur pays natal ou d'y revenir. Le FEP plaide pour une politique d'hospitalité.
46. Afin de lutter contre les représentations négatives et favoriser une approche plus objective des migrations internationales, la FEP souhaite que les études existantes, telles celles produites par de nombreux organismes internationaux, soient mieux diffusées et partagées.
47. La France peut et doit faire plus et mieux dans une perspective européenne d'accueil des migrants.
48. Conformément à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, les enfants mineurs non accompagnés doivent bénéficier du même niveau de protection que les nationaux. Nous demandons

l'interdiction des tests d'âges osseux sur les mineurs non accompagnés. Ces tests manquent de fiabilité pour déterminer l'âge légal des mineurs isolés.

49. Pour les personnes étrangères aux droits incomplets, la FEP préconise un hébergement avec un accompagnement social, un suivi administratif des situations, l'apprentissage du français pour tous les adultes, la scolarisation de tous les enfants et un soutien scolaire si nécessaire, un accès aux cantines et aux activités périscolaires ainsi qu'un accès effectif aux soins.
50. Lorsqu'avec toutes les garanties et précautions nécessaires, des personnes mineures sont déclarées majeures et sont exclues de l'Aide sociale à l'enfance, elles doivent être protégées pour ne pas se retrouver à la rue.
51. La FEP préconise de donner le droit au travail et à la formation aux demandeurs d'asile et aux membres de la famille de personnes autorisées à séjourner en France pour des motifs tels que les soins. Les en priver les rend vulnérables, en particulier à des pratiques de traite humaine, et alimente l'économie souterraine.
52. Les populations roms doivent bénéficier du respect dû à leur culture et se voir faciliter l'accès aux droits commun, notamment au droit à l'enseignement pour les enfants.

▪ Inclure les malades pour offrir un parcours de vie et de santé

53. Remettre en cause la supériorité culturelle, idéologique, et politique du secteur sanitaire sur le secteur médico-social et social, considérés comme des secteurs de seconds rangs. Pour cela favoriser la coopération et les apports des trois secteurs entre eux et favoriser le décloisonnement.
54. La FEP plaide pour le renforcement des moyens (assistants et travailleurs sociaux) pour la prise en charge des personnes vulnérables accédant aux structures hospitalières et d'urgence sanitaire. Les situations de détresse ou d'exclusion seront ainsi mieux repérées et les personnes mieux orientées.
55. Au regard de la réglementation relative au droit de séjour en France, il est indispensable de maintenir un accès aux soins pour les personnes et leurs ayant droit en situation irrégulière et les ressortissants communautaires ne disposant pas d'un droit au séjour au-delà de trois mois de résidence en France. L'accès à l'hygiène doit leur être assuré. Bains douches et toilettes publiques doivent être accessibles, partout, gratuitement pour les personnes sans ressources.
56. Co-construisons de manière régulée les parcours de santé en mettant autour de la table les soignants, les malades et leurs familles. Les malades sont de bons experts de leur propre santé, qui peuvent participer à la conception de l'hôpital du futur.
57. Nous souhaitons la mise en œuvre d'actions de sensibilisation de la population, et notamment des personnes les plus fragiles du fait de leur âge ou de leur état de santé, sur les risques avérés des polluants dangereux. Cette action va de pair avec une veille sanitaire renforcée, des études scientifiques indépendantes sous le contrôle de l'Etat et des réglementations visant à prohiber l'usage de substances nocives.
58. Renforcer le traitement des maladies chroniques dans le cadre de la transition épidémiologique. Le malade acteur de sa pathologie, doit bénéficier de traitement au long cours, sport, ergothérapie, prévention etc. La FEP plaide pour la généralisation d'expérimentation du type Sport-santé sur ordonnance.

POUR UN ACCES A LA CULTURE POUR TOUS, ET POUR LA REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE

59. Offrir un accès à la culture pour tous et œuvrer pour la réduction de la fracture numérique.
L'accès à la culture répond à un besoin fondamental. Nous souhaitons que les initiatives de médiation culturelle soient soutenues et les dispositifs, type chèques ou cartes culture, généralisés. L'accès à internet doit être facilité pour réduire la fracture numérique. Un « chèque numérique » devra être mis en place sur le modèle du « chèque énergie » et les structures d'accueils de jours équipées de solutions numériques.
60. Priorité doit être donnée aux investissements numériques en termes de partage des connaissances, d'accès aux droits, d'action démocratique et de désenclavement des situations d'isolement.
61. Beaucoup d'artistes et de créateurs en sont réduits à vivre de minimas sociaux faute de crédits suffisants affectés à la culture. Ces énergies peuvent être mobilisées pour favoriser le développement culturel et l'inclusion sociale (résidence d'artistes, spectacle vivant, etc.) avec et pour ceux qui en sont éloignés.
62. Le silence et le repli sur soi aggravent l'exclusion. Développer les opportunités de rencontre et de dialogue concourt à la lutte contre la précarité et l'exclusion.
63. Le secteur de l'éducation populaire doit retrouver les moyens d'embaucher des animateurs dans tous les territoires, mieux qualifiés et mieux formés, afin de permettre la multiplication d'initiatives construisant un vivre-ensemble apaisé.
64. La précarité, la souffrance et l'exclusion usent les énergies. Des moments et des espaces de répit tels que des vacances ou des temps de repos doivent pouvoir être accessibles pour les plus fragiles, ainsi que pour les aidants.

POUR UN PARTAGE PLUS EQUITABLE ET PLUS RESPECTUEUX DES RESSOURCES MATERIELLES, VERS UNE SOBRIETE HEUREUSE

65. Les contraintes budgétaires actuelles pourraient représenter une opportunité pour poser des questions fondamentales. Les politiques publiques ont empilé au fil des années des dispositifs parfois coûteux qui peuvent et doivent être interrogés. Nous savons bien que des améliorations sont possibles et sommes prêts à y participer. Nous comprenons la nécessité de maîtriser les dépenses publiques et bien davantage encore celle d'économiser les précieuses ressources de notre planète.
66. Des mutations sont nécessaires, mais ces changements, si on les veut positifs, ne peuvent pas se faire à n'importe quelles conditions. Explorer des voies nouvelles et porteuses exige de tenir compte des enjeux à long terme. Davantage de sobriété va de pair avec un partage plus équitable des ressources.
67. Les plus fragiles ont besoin de plus (d'explications, de temps, de moyens) pour leur permettre d'accéder à un équilibre et à des perspectives de développement. Une politique fiscale partageant les efforts et les contraintes de tous doit faire l'objet d'un débat public.
68. Nous sommes favorables à la promotion d'une sobriété heureuse qui se situe à contre-courant de l'incitation publicitaire à consommer toujours davantage. Elle constitue la meilleure prévention au surendettement. Il est également indispensable de renforcer la protection des consommateurs les plus vulnérables.
69. De vastes campagnes d'information contre le gaspillage doivent être lancées. L'utilisation irresponsable des ressources naturelles et des biens doit être rééquilibrée par des enseignements liés à la responsabilité, au sein

des programmes pédagogiques et des processus de production. Les pratiques écologiques individuelles doivent être enseignées et réexaminées régulièrement.

70. Nous plaçons pour des circuits courts solidaires et pour un accès généralisé à une alimentation saine, notamment au niveau des cantines scolaires. Nous souhaitons la multiplication des jardins familiaux ou partagés.
71. Mieux à même d'identifier les besoins et les moyens nécessaires, les territoires peuvent s'ils en ont les pouvoirs réduire la course aux investissements inutiles et contribuer à des choix d'avenir plus modestes et davantage partagés.

POUR L'EUROPE

72. Notre pays, et l'Europe en général, traversent une grave crise morale. On constate, hélas, que l'Europe des valeurs universelles s'incline devant l'Europe de l'intérêt. La construction européenne a apporté la paix sur un continent qui au cours du siècle précédent avait été ravagé par des guerres successives qui avaient fait des dizaines de millions de morts. Mais cette paix devient fragile si les nationalismes, l'intérêt immédiat et le profit à court terme prennent le dessus.
73. Migration : le poids des migrations qui pèse sur les pays du sud de l'Europe doit être partagé par tous, en libérant à l'intérieur de l'espace européen les droits de circulation et d'installation des migrants accueillis. La FEP plaide pour une Europe solidaire, en coopération avec 32 pays qui tentent de construire une Europe fraternelle autour de la « crise migratoire ».
74. Nous considérons comme essentielle l'harmonisation des politiques économiques, fiscales et sociales de chacun des pays membres de l'Union Européenne. La compétition entre pays membres doit se réduire progressivement par ce biais.
75. Nous appelons les pouvoirs publics à mettre en avant et à promouvoir les bienfaits de l'Europe, en termes de paix, de sécurité, de dialogue et d'échange, comme autant de gages pour avancer en confiance, et évacuer les peurs.

POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET PLUS FRATERNELLE

76. La lutte contre la corruption et l'évasion fiscale doit représenter un objectif permanent pour les pouvoirs publics. Indépendance de la justice et protection des lanceurs d'alerte sont des piliers à renforcer en toute priorité. La délinquance financière doit être lourdement sanctionnée, spécialement sur un plan financier, pour combattre très concrètement l'inégalité de traitement exercé par une justice à deux vitesses.
77. La remise à sa juste place de la fraternité dans la devise républicaine doit s'exprimer en termes de solidarité affirmée (pour les catastrophes humanitaires comme les petits drames locaux) et de non-jugement des parcours et des histoires de chacun.
78. Nous affirmons notre attachement à une protection sociale fondée sur la solidarité. La confier au secteur assurantiel lucratif est une option politique coûteuse et génératrice d'injustices.

POUR L'ENGAGEMENT CITOYEN ET BÉNÉVOLE

79. L'engagement citoyen et l'action bénévole constituent un ferment démocratique. Les expériences originales doivent être encouragées et valorisées par les pouvoirs publics pour être diffusées par les têtes de réseaux

associatives. Même si l'on peut mesurer leur impact économique, ils démontrent que tout ne peut pas s'acheter et ne doit pas se monnayer. Le projet Monalisa, dont la FEP est partie prenante et qui est issu des travaux collectifs associatifs, est un exemple à développer.

80. Un certain nombre de nos concitoyens se sont mobilisés pour accueillir des personnes bénéficiant de la protection internationale. La République devrait reconnaître sous une forme à déterminer, en matière de réduction d'impôts, cet engagement en une période où les discours de peur, de repli ou de xénophobie fleurissent sans complexes.
81. Les associations ne peuvent pas être réduites à un rôle de prestataires de service. Conceptrices et expérimentatrices des dispositifs de demain, elles ont besoin de liberté de création et d'innovation. Les procédures d'appel à projet doivent être révisées, comme doivent être insérés localement des dispositifs facilitateurs d'innovation sociale.
82. Nous plaçons pour le droit à l'expérimentation pour les associations comme pour les individus. Le risque d'erreur ou d'échec doit être assumé car, à condition d'en tirer des enseignements, il est nécessaire pour progresser. Nous voulons faire reconnaître un droit à l'expérimentation en matière d'organisation sociale et professionnelle, notamment au bénéfice des personnes de faible qualification.
83. L'accompagnement des actions sociales peut s'enrichir de parrainages, faisant appel aux acteurs de la société civile (citoyens, entreprise, Églises, médias, artistes ou autres).

POUR UNE NOUVELLE PERSPECTIVE DE L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

84. Nous souhaitons que le Parlement cesse d'empiler des lois qui se révèlent être davantage des outils de communication. De plus, les décrets d'application tardent souvent, asphyxiant le système et empêchant son appropriation. Trop de lois tue la Loi !
85. Cesser de dire que l'on a agi parce qu'un texte a été voté, en occultant l'absence de moyens dédiés. Cette manière de faire obscurcit la portée de la parole et de la décision et dévalorise la crédibilité politique.
86. Favoriser la démocratie participative. Ouvrir cette possibilité de la co-décision à tous les niveaux, en particulier au plus près du terrain.
87. Décentraliser les décisions. La compréhension des territoires, toujours plus près du terrain, est primordiale. La composition de conseils consultatifs citoyens, constitués localement et à visée sociale, est à promouvoir.
88. Mise en place effective d'indicateurs d'impact social : tout nouveau dispositif ne pourra être mis en œuvre sans l'obligation de mesurer l'impact social, comme cela est désormais de mise pour les questions industrielles (impact à la fois économique et social), les questions environnementales, etc.
89. La FEP croit à la complémentarité de l'action et de l'affirmation. Elle participe au dialogue civil. Elle a vocation à intervenir dans le champ politique par l'interpellation, la dénonciation et la proposition. Cette parole nourrit le travail de terrain et inversement.
90. La FEP demande l'organisation d'un Grenelle social français, pour préciser, enrichir, proposer, débattre et consentir à un compromis national, transpartisan.

ENVOI

91. La parole est le moyen de donner au réel une forme et de le prendre en compte. La parole est donnée à tous, sans distinctions. Elle permet le lien entre les êtres et sa circulation fait émerger les forces de vie. Gratuite et libre, elle est force de libération. Elle permet aux êtres de se redresser quand ils sont accablés et de participer au débat public. Le silence et la méditation sont aussi un versant de l'expression. Nous cherchons à protéger les espaces de paroles ténues, essayons de discerner les bruits, donnons du temps aux mots et favorisons l'expression.
92. Comme nous avons tous été accueillis, à la naissance ou plus tard dans notre enfance, nous devons également accueillir les autres, en belle réciprocité. Considérant ainsi que nous sommes tous appelés à construire ensemble un avenir commun, nous affirmons l'expertise des personnes accompagnées; privilégiant l'importance du proche en proche, nous écartons la compétition entre les êtres et considérons leurs contributions comme autant d'apports importants.
93. L'expérimentation doit pouvoir être mise en œuvre, avec l'imagination comme force de proposition. Il est possible et souhaitable de prendre des risques et la liberté d'agir et donc de changer la réalité d'aujourd'hui, doit rester entière.
94. Cheminant entre la prise en compte des majorités, des minorités, des individus, nous interrogeons la question démocratique et celle de la représentation et de la délégation. Nous affirmons la primauté du droit, appelons à des considérations de justice, d'égalité des places, et la nécessité de donner plus à ceux qui ont le moins.
95. Face au tout marchand, l'activité désintéressée à but non-lucratif au sein de l'économie sociale et solidaire constitue une alternative en bien des domaines. Les adhérents de la FEP participent à la vitalité de ce secteur essentiel.